

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU SIVOM DU PAYS DE VAULX  
DU 25 NOVEMBRE 2010**

**Etaient présents :** MERE Philippe  
FAURE Jean-Paul  
BATTAIL Sylvie (suppléante)  
TARRO-TOMA Georgette  
BARRÉ Jean-Claude  
BRUN Michel  
CASSAGNE Thierry  
LEON Jean-Louis  
PELLISSIER Francis (suppléant)  
RAVANAT Jean-Luc  
REYNIER-POETE Patrick

**Etait absente :** BARNEL Annick

**Ordre du jour :** Employés communaux :  
- Augmentation des temps de travail  
- Compte-rendu des entretiens individuels  
Préparation du budget primitif 2011 :  
- Participation des communes  
- Réflexion sur les acquisitions et réparations de matériels  
Repas de fin d'année  
Informations et questions diverses

**REMPLACEMENT DE MATHIAS TROTIN**

Suite au décès de Mathias Trotin, Michel Brun a été nommé délégué au Sivom du Pays de Vaulx pour la commune de Notre Dame de Vaulx.  
Aussi, il y a lieu d'apporter des modifications dans les représentants aux commissions.

**Après discussion, les délégués aux différentes commissions sont :**

DELEGUES	CONSEIL ECOLE	MATERIEL	EAU	EMPLOYES	APPEL OFFRES
BARNEL Annick				Titulaire	
BARRE Jean-Claude				Suppléant	
BATTAIL Sylvie (supp)					Suppléante
BRUN Michel					Suppléant
CASSAGNE Thierry	Suppléant				Titulaire
FAURE Jean-Paul				Titulaire	Titulaire
LEON Jean-Louis				Titulaire	
MERE Philippe					
PELLISSIER Francis (supp)					
RAVANAT Jean-Luc				Suppléant	Suppléant
REYNIER-POETE Patrick					
TARRO-TOMA Georgette				Suppléante	Titulaire

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 30/09/2010

**Jean-Louis Léon** souhaite apporter deux corrections au compte-rendu du 30 septembre 2010.

D'une part, concernant les interventions ponctuelles par Angéline Mère, les élus de Notre Dame de Vaulx n'y sont pas opposés, mais les projets d'intervention doivent être soumis à discussion.

D'autre part, sur le coefficient de l'IAT pour les employés, il serait d'accord pour rechercher un compromis en proposant le coefficient 2,75 pour tous.

### **Fontaine Pelouze**

**Philippe Mère** a procédé à l'élaboration d'un tableau à remplir par les employés communaux à chaque visite mensuelle à la station de pompage de Fontaine Pelouze. Le clapet anti-retour reste à réparer.

Il a constaté de l'eau stagnante au niveau de la purge, entraînant de la rouille sur les vannes.

La pompe est actuellement en vérification.

Après les modifications apportées au compte-rendu du 30 septembre 2010, il est approuvé par les membres du comité syndical.

## EMPLOYES COMMUNAUX : AUGMENTATION DES TEMPS DE TRAVAIL ET COMPTE-RENDU DES ENTRETIENS INDIVIDUELS

**Philippe Mère** et **Jean-Paul Faure** ont reçu les employés du Sivom et pour certains d'entre eux, il est proposé de modifier les temps de travail :

Véronique Mata : elle effectue 4 heures de ménage par mois au foyer Ernest Dumollard à Notre Dame de Vaulx. Ceci est une simple régularisation puisqu'elle accomplit ce temps de travail supplémentaire depuis plusieurs mois.

Patricia Blanchemanche : elle demande à bénéficier de 2 heures supplémentaires à chaque vacance scolaire pour faire du ménage un peu plus approfondi. Ce qui correspond à 10 heures annuelles.

Françoise Thomas : suite au déménagement des salles de classe dans un nouveau bâtiment, elle demande à bénéficier de temps supplémentaire pour le ménage dans les deux bâtiments.

**Philippe Mère** rappelle la répartition égalitaire des salaires de ces trois employées à 50/50 sur les deux communes. Il n'est pas réparti en fonction des locaux.

**Georgette Tarro-Toma** a réalisé un tableau détaillant les heures de travail journalières sur toute la semaine effectuées par ces trois agents et leurs tâches respectives.

**Jean-Louis Léon** précise l'importance de connaître les fonctions effectuées et l'impact entre communes et Sivom. Maintenant, c'est plus clair. Le constat montre un déséquilibre : 8 heures sont affectées pour le ménage de l'école à Saint Jean, alors que 9 heures sont affectées pour le ménage des écoles de Notre Dame. Ce différentiel entre les deux écoles doit se justifier. Soit l'agent de Saint Jean a trop d'heures, soit l'agent de Notre Dame n'en n'a pas assez.

.../...

L'intéressant serait de connaître le temps nécessaire pour faire le ménage à l'école de Notre Dame afin de l'imputer correctement.

**Jean-Paul Faure** fait remarquer que Françoise Thomas ne peut pas faire du travail correct, faute de temps. Véronique Mata, l'ayant à plusieurs reprises remplacée, l'a confirmé.

**Philippe Mère** rappelle l'évocation par les élus de ce problème d'heures de ménage et la conclusion de maintenir la participation des communes à 50/50. Car globalement, c'est à peu près la même chose, les élus s'étant rendu compte du temps passé dans des discussions et des comptes pour peu de différence. Deux solutions existent aujourd'hui : soit le maintien de la participation à 50/50, soit l'attribution des heures de ménage des différents locaux à chaque commune.

**Jean-Louis Léon** constate également un différentiel entre le nombre d'heures affecté au ménage des locaux purement communaux (mairies, salles des fêtes) : 3 heures pour Notre Dame de Vaulx contre 5 heures pour Saint Jean. La différence de 2 heures est importante. A Notre Dame, il va falloir également faire du ménage dans la nouvelle salle d'activités (ancienne classe des CM2), ainsi qu'à l'ancienne poste.

Si les heures purement communales sont réaffectées à chaque commune, Notre Dame de Vaulx prend en charge 3 heures et Saint Jean, 5 heures ; cela libère des heures à la commune de Notre Dame de Vaulx pour les affecter à d'autres locaux.

**Patrick Reynier-Poète** considère l'idée de répartir les heures purement "communes" à chaque commune inflationniste. Il préfère raisonner en fonction d'un besoin plutôt qu'en nombre d'heures. Lorsqu'il rentre dans une pièce, il veut que ce soit propre. Si la tâche est bien faite, le service est rendu.

**Jean-Louis Léon** propose d'attribuer 11 heures de ménage à l'école de Notre Dame de Vaulx, soit 2 heures de plus qu'actuellement, sans préciser ce jour à quel agent elles seront attribuées.

**Après délibération, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'augmenter de 10 heures annuelles, le temps de travail de Patricia Blanchemanche à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.**

**Pour Véronique Mata, il est accepté de prendre en compte 4 heures mensuelles et pour le ménage à l'école de Notre Dame de Vaulx, il est décidé de passer de 9 heures à 11 heures hebdomadaires. L'affectation des 2 heures supplémentaires aux agents sera attribuée ultérieurement.**

**Pour les temps de travail exclusivement "communes", soit le ménage des mairies et des salles des fêtes, il sera impacté 3 heures à la commune de Notre Dame de Vaulx et 5 heures à la commune de Saint Jean de Vaulx.**

**Philippe Mère** fait état du compte-rendu des entretiens individuels d'où il ressort que les employés souhaitent continuer la mise à niveau du secourisme. Un aspirateur a été demandé par les agents d'entretien des deux communes.

**Jean-Luc Ravanat** demande où en est la mise en disponibilité de Françoise Thomas.

**Philippe Mère** répond qu'elle a écrit aux communes pour annuler, pour l'instant, sa demande de mise en disponibilité.

**Jean-Louis Léon** revient sur l'attribution des IAT aux agents. Il trouve dommage que l'IAT ait été réduite pour un agent en raison du peu d'ancienneté dans la collectivité alors que cette prime devait se rapporter à la valeur et trouve regrettable de donner le maximum aux agents de 1<sup>ère</sup> classe.

**Patrick Reynier-Poète** mentionne à nouveau le texte de loi fixant des coefficients allant de 1 à 8 et donc les agents n'ont pas eu le maximum.

<p style="text-align: center;"><b>PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2011 : PARTICIPATION DES COMMUNES ET REFLEXION SUR LES ACQUISITIONS ET REPARATIONS DE MATERIELS</b></p>
--

**Philippe Mère** suggère au comité syndical de fixer la participation des communes dès le mois de janvier 2011, sur la base des participations de l'année 2010 :

Notre Dame de Vaultx : 52 715 €

Saint Jean de Vaultx : 130 205 €

Soit une participation mensuelle de 5 000 € pour Notre Dame et de 13 000 € pour Saint Jean. Ces montants seront réajustés après le vote du budget primitif.

**Après délibération, le comité syndical accepte, à l'unanimité, les participations mensuelles ci-dessus mentionnées des communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.**

**Philippe Mère** fait le point rapide des dépenses de fonctionnement du budget général et signale la nécessité de prendre une décision modificative pour pouvoir régler les dernières factures de l'année.

**Après délibération, le comité syndical décide, à l'unanimité, de prendre les décisions modificatives suivantes :**

<i>Dépenses</i> :	Compte 6042	+ 1 100 €	<i>Recettes</i> :	Compte 7067	+ 1 800 €
	Compte 60621	+ 500 €		Compte 70671	+ 300 €
	Compte 60622	+ 500 €			
Total		+ 2 100 €			2 100 €

Dépenses :	Compte 6458	- 150 €
	Compte 6232	+ 150 €

**Philippe Mère** informe le comité syndical de la localisation des matériels par la commission et de sa redistribution dans les deux garages. Chaque employé détient la clé de son local. En cas de besoin de la clé, les deux agents se contactent.

**Thierry Cassagne** évoque la mise en place d'un cahier de sortie du matériel.

**Philippe Mère** l'affirme effectivement mais n'a pas pu encore s'en occuper. Avec Jean-Paul Faure, ils ont également parlé de mettre en place un cahier d'entretien.

Cette année, le budget d'entretien du matériel a été trop juste. La commission pourrait faire le point sur les interventions nécessaires à entreprendre sur les véhicules. A Saint Jean, les chaînes du tracteur Fastrac sont à changer.

Ce tracteur commence à avoir beaucoup d'heures, a des pannes de plus en plus coûteuses en réparation et il faudrait donc commencer à réfléchir à son remplacement (quelle échéance, quel matériel, quel coût ?).

Il faudrait demander aux agents d'établir une liste de matériels dont ils ont besoin.

**Jean-Louis Léon** donne son opinion sur la mutualisation des achats afin de négocier des prix et d'optimiser les coûts pour les deux communes.

Le choix du remplacement du tracteur Fastrac reste à Saint Jean mais il faudra trouver une répartition. Saint Jean doit tout d'abord définir ce qu'elle veut. Ce matériel est utilisé à 80 % par Saint Jean car la commune a des contraintes spécifiques, notamment en voirie.

## **REPAS DE FIN D'ANNEE**

**Philippe Mère** propose de reconduire le repas de fin d'année des employés avec les élus.

**Les élus décident de fixer le repas de fin d'année au jeudi 16 décembre 2010 à l'auberge des 4 chemins à Notre Dame de Vaulx.**

Sont invités les employés et leurs conjoints et les élus du Sivom.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Suite à la classification des routes par le conseil général, entraînant un ordre de priorité dans le déneigement, **Jean-Louis Léon** demande qu'un courrier soit transmis au conseil général sur le mécontentement du Sivom sur la classification de la RD 113.

Ce courrier doit mentionner l'existence d'un regroupement pédagogique entre les deux communes, d'où l'importance du déneigement de cette route.

Fin de la réunion.